

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 52

7 janvier 2014

SOMMAIRE

ACAC Holdings Luxembourg	2465	J.R. Promotion 1 S.à.r.l.	2464
Aleph Luxembourg S.à r.l.	2474	Knight Estate Management S.A.	2483
Alima S.à r.l. & Cie	2481	La Couronne S.A.	2474
Apri Ludibundi	2466	Lakshmi S.A.	2475
Arcus European Trains Luxembourg GP S.à r.l.	2483	Lanzer S.A.	2479
ARE Ruhr S.à.r.l.	2481	LCN Romaco-Korin KG GP	2454
Aron S.A.	2481	Lux-Promotion 2 S.à r.l.	2469
Articvision S.A.	2481	Maison Scherrer	2469
Articvision S.A., S.P.F.	2481	Mandarin Management S.A.	2463
Ascend Investments S.à r.l.	2466	M/C AWS Canada S.à r.l.	2457
Aslan	2494	Mennlux S.à r.l.	2473
Atwood Beacon S.à r.l.	2466	Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l.	2454
Bekapar	2479	Neways Intermediate Holdings S.à r.l. ...	2469
B&W PGG Luxembourg Holdings	2450	Pafin Participations S.A.	2463
DP Consulting Group S.A.	2493	Procom-Immobilière S.A.	2478
ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l.	2456	Ravillac Investissement S.A.	2461
Été Quatre-Vingt-Seize S.A.	2456	Retail Equity Holding S.A.	2463
Eye-Lite Luxembourg Sarl	2471	Skilltie S.à r.l.	2461
Fondation Josy Barthel	2462	Sms S.à.r.l.	2460
Fondation Romi	2493	SO-IN-Immo S.A.	2460
Gilux Construction S.A.	2475	Star Lounge S.à r.l.	2461
Grottco	2471	Sunningdale Berkshire Investments S.à r.l.	2455
ICE Promotion S.A.	2475	Tatimati S.A.	2464
Isolindus S.à r.l.	2468	UGL Parnters S.à r.l.	2473
Jenebe International S.à r.l.	2472		

B&W PGG Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.100.677,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 164.689.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of November,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of B&W PGG Luxembourg Holdings, a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 164.689 (the "Company").

There appeared

Babcock & Wilcox Power Generation Group, Inc., a US corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, USA, having its principal business address at P.O. Box 351, 20 S. Van Buren Avenue, Barberton, OH 44203-0351, USA, its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19899, USA and registered with the Division of Corporations - Department of State of the State of Delaware under number 0847234 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 12,500 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 5,100,677 by way of the issuance of 5,088,177 new shares;

2. Intervention, subscription and payment of new shares and the global share premium attached thereto by way of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5,088,177 (five million eighty-eight thousand one hundred and seventy-seven Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 5,100,677 (five million one hundred thousand six hundred and seventy-seven Euro) by the issuance 5,088,177 (five million eighty-eight thousand one hundred and seventy-seven) new shares each with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium attached amounting to EUR 478,288,627 (four hundred seventy-eight million two hundred and eighty-eight thousand six hundred and twenty-seven Euro) to be allocated to (i) the freely available accounting balance sheet item "premium issuance", as share premium up to the amount of EUR 477,778,559 (four hundred seventy-seven million seven hundred and seventy-eight thousand five hundred and fifty-nine Euro) and (ii) the non-available accounting balance sheet item "legal reserve" as legal reserve up to the amount of EUR 510,068 (five hundred ten thousand sixty-eight Euros), (the "Increase of Capital").

Second resolution

It is resolved to accept that the Increase of Capital be subscribed by the Sole Shareholder, by way of a contribution in kind consisting of 6,352,945 shares representing 95% of the share capital of B&W PGG Luxembourg Finance, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 6,687,310 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des sociétés (Trade and Companies Register) under number B 164.684 and valued at EUR 483,376,804 (four hundred eighty-three million three hundred and seventy-six thousand eight hundred and four Euro) (the "Contributed Shares").

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned Increase of Capital up to an amount of EUR 5,088,177 (five million eighty-eight thousand one hundred and seventy-seven Euro) by subscribing to the New Shares and paying the global share premium attached of an amount of EUR 478,288,627 (four hundred seventy-eight million two hundred eighty-eight thousand six hundred and twenty-seven Euro) attached thereto to be allocated to (i) the freely available accounting balance sheet item "premium issuance", as share premium up to the amount of EUR 477,778,559 (four hundred seventy-seven million seven hundred and seventy-eight thousand five hundred and fifty-nine Euro) and (ii) the non-available accounting balance sheet item "legal reserve" as legal reserve up to the amount of EUR 510,068 (five hundred ten thousand sixty-eight Euros) by way of the contribution of the Contributed Shares.

Evaluation

The value of the Contributed Shares is set at EUR 483,376,804 (four hundred eighty-three million three hundred and seventy-six thousand eight hundred and four Euro).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above expressly declares that:

- (i) the Contributed Shares are in registered form;
- (ii) it is the legal owner of the Contributed Shares;
- (iii) the Contributed Shares are as of this day free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Shares are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) B&W PGG Luxembourg Finance S.à r.l. is duly organized and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;
- (vii) to its knowledge B&W PGG Luxembourg Finance S.à r.l. is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of interests to creditors, and there are no facts or circumstances known to them on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approvals have been obtained to allow the transfer of the Contributed Shares; and
- (ix) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Shares required under any applicable law will be carried out in order for the contribution of the Contributed Shares to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

David S. Black, Philippe Salpetier, and Patrick Moinet, acting as managers of the Company, each of them being here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a power of attorney,

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution described above, expressly agreed with the description of the contribution, with its valuation and with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirmed the validity of the subscription and payment,

Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 5,100,677 (five million one hundred thousand six hundred and seventy-seven Euro) divided into 5,100,677 (five million one hundred thousand six hundred and seventy-seven) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) and fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société B&W PGG Luxembourg Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.689 (la «Société»).

A comparu

Babcock & Wilcox Power Generation Group, Inc., une corporation constituée en vertu des lois du Delaware, ayant son adresse commerciale au P.O. Box 351, 20 S. Van Buren Avenue, Barberton, OH 44203-0351, USA, son siège social au The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19899, USA et étant enregistrée au Delaware Corporation sous le numéro 0847234 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 12.500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique, a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représentés par leur mandataire, prient le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 5.100.677 EUR par l'émission de 5.088.177 nouvelles parts sociales;

2. Intervention, souscription et paiement des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission globale y attachée au moyen d'un apport en nature par l'associé unique de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital social; et

4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 5.088.177 EUR (cinq million quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix-sept euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 5.100.677 EUR (cinq million cent mille six cent soixante-dix-sept euros), par l'émission de 5.088.177 (cinq million quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix-sept) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, et moyennant le paiement d'une prime d'émission globale attachée d'un montant de 478.288.627 EUR (quatre cent soixante-dix-huit million deux cent quatre-vingt-huit mille six cent vingt-sept euros) devant être allouée (i) au poste prime d'émission du bilan, en tant que prime d'émission librement disponible, à hauteur d'un montant de 477.778.559 (quatre cent soixante-dix-sept million sept cent soixante-dix-huit mille cinq cent cinquante-neuf Euro) et (ii) au poste réserve légale du bilan en tant que réserve légale non disponible, à hauteur d'un montant de 510.068 (cinq cent dix mille soixante-huit Euro),

(l'«Augmentation de Capital»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que l'Augmentation de Capital soit souscrite par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature effectif à ce jour consistant en 6.352.945 parts sociales représentant 95% du capital social de B&W PGG Luxem-

bourg Finance, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 6.687.310 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.684 et évaluées à 483.376.804 EUR (quatre cent quatre-vingt-trois million trois cent soixante-seize mille huit cent quatre euros) (les «Parts Sociales Apportées»).

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'Augmentation de Capital susmentionnée d'un montant de 5.088.177 EUR (cinq million quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix-sept euros) en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales et en payant la prime d'émission globale attachée d'un montant de 478.288.627 EUR (quatre cent soixante-dix-million deux cent quatre-vingt-huit mille six cent vingt-sept euros) devant être allouée (i) au poste prime d'émission du bilan, en tant que prime d'émission librement disponible, à hauteur d'un montant de 477.778.559 (quatre cent soixante-dix-sept million sept cent soixante-dix-huit mille cinq cent cinquante-neuf Euro) et (ii) au poste réserve légale du bilan en tant que réserve légale non disponible, à hauteur d'un montant de 510.068 (cinq cent dix mille soixante-huit Euro), le tout étant payé par l'apport des Parts Sociales Apportées.

Evaluation

La valeur des Parts Sociales Apportées a été fixée à 483.376.804 EUR (quatre cent quatre-vingt-trois million trois cent soixante-seize mille huit cent quatre euros).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en œuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) les Parts Sociales Apportées sont nominatives et entièrement libérées;
- (ii) il est propriétaire des Parts Sociales Apportées;
- (iii) les Parts Sociales Apportées sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts Sociales Apportées sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) B&W PGG Luxembourg Finance S.à r.l. est dûment constituée et existe valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg;
- (vii) à sa connaissance, B&W PGG Luxembourg Finance S.à r.l. ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales Apportées; et
- (ix) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Parts Sociales Apportées requises en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Parts Sociales Apportées soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

David S. Black, Philippe Salpetier, and Patrick Moinet agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport, son évaluation, et le transfert effectif des Actifs, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence de l'apport a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 5.100.677 EUR (cinq million cent mille six cent soixante-dix-sept euros), divisé en 5.100.677 (cinq million cent mille six cent soixante-dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ sept mille Euros (7.000.- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54484. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170094/236.

(130207801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.926.

—
EXTRAIT

En vertu d'un contrat daté du 21 octobre 2013, l'associé de la Société, Vicuna IV LLC, domicilié à CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, a transféré ses 150 parts sociales de la Société à Wiwili V LLC, domicilié à CT Corporation, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Ce nouvel associé, Wiwili V LLC, domicilié à CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, a, en vertu d'un contrat daté de ce même 21 octobre 2013 transféré ses 150 parts sociales à Morgan Stanley, domicilié à CT Corporation, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

En vertu d'un contrat toujours daté du 21 octobre 2013, l'associé de la Société, Morgan Stanley, domicilié à CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique a transféré ses 150 parts sociales à MSDW Offshore Equity Services Inc., domicilié à CT Corporation, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte donc de ce qui précède, qu'à partir du 21 octobre 2013, le nouvel associé de la Société, détenant l'entière part des 150 parts sociales est MSDW Offshore Equity Services Inc., domicilié à CT Corporation, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013169803/24.

(130206722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

LCN Romaco-Korin KG GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.564.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169772/10.

(130206997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Sunningdale Berkshire Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 170.727.

L'an deux mille treize, le cinq novembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

FIREBALL HILL INVESTMENTS LIMITED, une société régie par les lois de Gibraltar, ayant son établissement principal au 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar Associée Unique»),

ici représentée par Madame Sandrine Bruzzo, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de Sunningdale Berkshire Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.727, constituée par acte du notaire soussigné, le 1 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2264 daté du 12 septembre 2012, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour (la «Société»).

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier, avec effet immédiat, la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

- Version en langue anglaise

" **Art. 4.** The Company has its registered office in the municipality of Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg."

- Version en langue française

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier comme suit, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 12 relatif aux décisions du conseil de gérance:

- Version en langue anglaise

" **Art. 12.** At least one class A and one class B managers present in person or represented in Bertrange are a quorum."

- Version en langue française

« **Art. 12.** Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés à Bertrange et forment le quorum de présence.»

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier comme suit, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, l'article 13 relatif à la tenue des assemblées générales:

- Version en langue anglaise

" **Art. 13.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in

writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Bertrange within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting."

- Version en langue française

« **Art. 13.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Bertrange dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: S. BRUZZO, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 06 novembre 2013. Relation: MER/2013/2353. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167795/72.

(130203837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Eté Quatre-Vingt-Seize S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2117 Luxembourg, 12, rue Nicolas Mameranus.

R.C.S. Luxembourg B 56.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013174726/10.

(130213589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.363.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 9. Dezember 2013:

ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF C, eine einfache Kommanditgesellschaft (société en commandite simple - SCS), gegründet als Investmentgesellschaft mit fixem Kapital (société d'investissement à capital fixe) unter der Regelung für Spezialfonds gemäß dem Gesetz vom 13. Februar 2013 für Spezialfonds in der geänderten Fassung, mit Gesellschaftssitz in 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 157.655, vertreten durch ihre Komplementärin ECE European Prime Shopping Centre GP Fund C, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 157.510

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen:

Herr Richard Goddard, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Seit diesem Tag sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José Maria Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Contern, den 9. Dezember 2013.

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co C S.à r.l.

José Maria Ortiz / Ulrich Binninger

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2013174712/26.

(130213062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

M/C AWS Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.438.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of October,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of M/C AWS Canada S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140438 (the Company).

The Company was incorporated on July 11, 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2011, page 96489, dated August 19, 2008. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

1) M/C VENTURE PARTNERS VI, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, registered under number 4112553; represented by its sole general partner, M/C VP VI, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, registered under number 4112554; itself represented by its sole general partner, M/C Venture Partners, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, registered under number 4114592 (M/C Venture Partners VI);

hereby represented by Me Tom Storck, attorney-at-law, with professional address at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2) M/C VENTURE INVESTORS, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Massachusetts (United States of America), having its registered office at 75 State Street, Suite 2500, c/o M/C Partners, Boston, Massachusetts 02109, United States of America, registered with the Massachusetts Companies Register under number 043459400 (M/C Venture Investors, and together with M/C Venture Partners VI, the Shareholders);

hereby represented Me Tom Storck, attorney-at-law, with professional address at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that:

I. The twelve thousand and five hundred (12,500) shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company of an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Dissolution and liquidation of the Company;

3. Appointment of Reviconsult S.a r.l., having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139013, as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator and liquidation procedure;

4. Discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The Meeting decides to appoint Reviconsult S.a r.l., having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139013, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Meeting decides that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (bonis de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euro (1,400.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois d'octobre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de M/C AWS Canada S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140438 (la Société).

La Société a été constituée le 11 juillet 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2011, page 96489, daté du 19 août 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Ont comparu:

1) M/C VENTURE PARTNERS VI, L.P., une société en commandite simple constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4112553; représentée par son associé commandité unique, M/C VP VI, L.P., une société en commandite simple constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4112554; elle-même représentée par son associé commandité unique, M/C Venture Partners LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Cen-

terville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4114592 (M/C Venture Partners VI);

ici représentée par Me Tom Storck, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2) M/C VENTURE INVESTORS, L.L.C., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 75 State Street, Suite 2500, c/o M/C Partners, Boston, Massachusetts 02109, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du registre des sociétés du Massachusetts sous le numéro 043459400 (M/C Venture Investors, et ensemble avec M/C Venture Partners VI, les Associés);

ici représentée par Me Tom Storck, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Dissolution et liquidation de la Société;

3. Nomination de Reviconsult S.à r.l., ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139013, en qualité de liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation;

4. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

5. Divers.

Sur ce, les parties comparantes, représentées par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Reviconsult S.à r.l., ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139013, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et accomplir toutes les opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, à payer des avances sur les bonis de liquidation aux Associés, et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49238. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164968/170.

(130201232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Sms S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 130.292.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugement du 12 décembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée SMS SàRL (B 130292),

ordonne la publication du présent jugement par extrait au Mémorial;

met les frais à la charge du Trésor.»

Référence de publication: 2013175161/14.

(130213621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

SO-IN-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 148.947.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 novembre 2013

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'Assemblée accepte la démission de la société INMOBILIARIA ESPAGNOL LIMITED de ses fonctions de Commissaire aux Comptes.

2. L'Assemblée décide de nommer au poste de Commissaire aux Comptes la société JAWER CONSULTING S.A. inscrite au RCS Luxembourg B 54 164 dont le siège social est à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

3. L'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur la société D & D PROMOTION S.A., ayant son siège social à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

4. L'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur-délégué Monsieur Frédéric DUMOULINS, agent immobilier, demeurant professionnellement à L-4131 Esch-sur-Alzette, 14, avenue de la Gare.

5. La société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Tous les mandats sont attribués jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175162/22.

(130213123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Star Lounge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175171/10.

(130213553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Ravillac Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 145.109.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 4 décembre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Michaël Zianveni
- Sébastien Gravière
- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est Cederlux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013175115/18.

(130213181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Skilltie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 137, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 170.842.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille treize, le quatre novembre.

se tient une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Skilltie S.à r.l. avec siège social à L-1465 Luxembourg, 2, rue Michel Engels, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170 842, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2294 du 14 septembre 2012 (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par Mr Georges ZAHLEN-KARANATSIOS, demeurant à 7A, rue des jardins, L-5963 Itzig, qui nomme comme secrétaire Mr Yannick OSWALD, demeurant à 2, rue Michel Engels, L-1465 Luxembourg.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend avec l'accord unanime des associés présents ou représentés, la résolution suivante:

Changement de siège social

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social de la Société de L-1465 Luxembourg, 2, rue Michel Engels à L-1420 Luxembourg, 137 avenue Gaston Diderich.

La résolution qui précède a été prise à l'unanimité des voix.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Oswald Y. / Zahlen-Karanatsios G.

Référence de publication: 2013175140/24.

(130213644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Fondation Josy Barthel, Fondation.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 14, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg G 70.

Situation de fortune

	31.12.2011 (EUR)	31.12.2010 (EUR)
ACTIF		
Compte épargne à vue	97.650,21	97.734,68
Compte courant	482,87	4.482,87
Excédent des Dépenses de l'exercice		
TOTAL	<u>98.133,08</u>	<u>102.217,55</u>
PASSIF		
Fond social	102.217,55	111.449,22
Résultat de l'exercice	- 4.084,47	- 9.231,67
TOTAL	<u>98.133,08</u>	<u>102.217,55</u>

Compte des recettes et des dépenses

		31.12.2011 (EUR)	31.12.2010 (EUR)
RECETTES			
Dons	Annexe (1)	0,00	0,00
Intérêts créditeurs compte épargne à vue	(2)	915,53	772,83
Intérêts créditeurs compte courant	(3)	0,00	0,00
TOTAL		<u>915,53</u>	<u>772,83</u>
DÉPENSES			
Bourses	(4)	5.000,00	10.000,00
Frais Administration de l'Enregistrement		0,00	0,00
Frais de compte		0,00	4,50
TOTAL		<u>5.915,53</u>	<u>10.004,50</u>
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		- 4.084,47	- 9.231,67

Paul MARCY / Norbert HAUPERT

Le Trésorier / Le Président

Annexes à la situation de fortune 2011
Annexe 1: Dons

TOTAL: 0,00

Annexe 2: Intérêts sur épargne à vue

Janvier	
Février	
Mars	
Avril	
Mai	
Juin	
Juillet	
Août	
Septembre	
Octobre	
Novembre	
TOTAL	915,53

Annexe 3: Intérêts sur compte courant

Décembre	
TOTAL	0,00

Annexe 4: Bourses

MAJERUS Christine (FSCL)	5.000,00
TOTAL	5.000,00

Budget 2011

RECETTES	
Dons	0,00
Intérêts créditeurs compte épargne à vue	700,00
Intérêts créditeurs compte courant	0,00
TOTAL	700,00
DÉPENSES	
Bourses	5.000,00
Frais Administration de l'Enregistrement	40,70
Frais de compte	7,5
Divers	100,00
TOTAL	5148,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-4448,00 €

Fernand GUTH
Le Trésorier

Référence de publication: 2013167368/72.

(130204736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Retail Equity Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.575.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013175124/12.

(130213372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Mandarin Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 182.111.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67757 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169796/10.

(130206654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Pafin Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 73.645.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 novembre 2013 que:

- Monsieur Bertrand Michaud, administrateur de sociétés, né le 21 novembre 1961 à Paris, et résident professionnellement au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Zeimet, démissionnaire;

- Monsieur Sansal Ozdemir, administrateur, a démissionné.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013169864/16.

(130206850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

J.R. Promotion 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 21, rue Jean-Baptiste Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 94.369.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174130/10.

(130212854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Tatimati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.264.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize.

Le huit novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TATIMATI S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 106.264,

constituée en Suisse et transférée au Grand-Duché du Luxembourg, aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 595 du 21 juin 2005.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 02 juillet 2013, publié au Mémorial C numéro 2312 du 19 septembre 2013.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les SIX CENTS (600) ACTIONS d'une valeur nominale de DEUX MILLE EUROS (EUR 2.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 1.200.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 05 novembre 2013, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.889 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

1) Rapport du Commissaire-vérificateur,

- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.
- 5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

II. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société EURAUDIT S. à r.l., préqualifiée.

III. Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme TATIMATI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14916.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013165789/67.

(130202479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

ACAC Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 53.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.995.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 18 novembre 2013

L'associé unique a décidé de nommer comme nouveau réviseur d'entreprise la société BDO Audit S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147570, avec effet immédiat et pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 27 novembre 2013

L'associé unique a accepté la démission de Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

L'associé unique a nommé Madame Sabine PARCOLLET, née le 19 mai 1974 à Metz, France, demeurant professionnellement au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169397/21.

(130206844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Atwood Beacon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.735.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 04 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169393/10.

(130206807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Ascend Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 181.601.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67714 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169392/10.

(130207061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Apri Ludibundi, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9421 Vianden, 2B, rue Moenchkelterhaus.

R.C.S. Luxembourg F 9.759.

STATUTS

Art. 1^{er}. Entre les soussignés

- 1) Anne Petry-Graas; 2B rue Moenchkelterhaus, L-9421 Vianden; infirmière; luxembourgeoise,
- 2) Marc Petry; 2B rue Moenchkelterhaus, L-9421 Vianden; employé de bureau en logistique; luxembourgeois,
- 3) Lisa Mausen-Gerard; 22 rue Principale, L-8838 Wahl; indépendante; luxembourgeoise,
- 4) Jeff Mausen; 22 rue Principale, L-8838 Wahl; électronicien en énergie; luxembourgeois,
- 5) Marc Burggraff; 12 rue de l'Étoile, L-9229 Diekirch; palefrenier; luxembourgeois, et tous ceux qui adhéreront ultérieurement, il est constitué une association dans le sens de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Dénomination

Art. 2. L'association porte la dénomination APRI LUDIBUNDI.

Siège social

Art. 3. Le siège social de l'association est à 2B rue Moenchkelterhaus L-9421 Vianden.

Objet

Art. 4. Les objets de l'association sont les suivants:

- montrer la façons de cuisiner du moyen-âge avec les techniques, les ingrédients, et la technologie de l'époque du 14e siècle, d'une manière pédagogique et fidèle au recherches scientifiques actuelles. La cuisine est mobile, elle est composée de meubles, tentes et matériel de cuisine, appartenant à l'association. La cuisine est souvent entourée d'un campement de tentes individuelles appartenant aux membres.

- chaque membre doit s'engager au montage, au bon fonctionnement et au démontage de la cuisine.

- chaque autre atelier ou représentation faisant partie du campement de l'association doit avoir le même sens pédagogique et culturel et doit être fidèle à une représentation de la vie quotidienne au 14e siècle.

- tous les objets n'ayant pas existé au moyen-âge (bouteille en plastique, cigarette, téléphone portable,...) sont interdit dans la cuisine et le campement de l'association. Chaque élément doit s'intégrer dans l'image globale d'une représentation du 14e siècle, même si quelques objets ne sont pas des reproductions authentiques de l'époque.

- Le matériel appartenant à l'association ne peut pas être loué à des tiers, sauf si un membre de l'association est présent pour superviser l'utilisation du matériel. Une demande doit être faite au comité et approuvée par au moins 2 membres du comité. Une liste du matériel loué sera faite et devra être signé par le locataire et une caution, qui à été déterminée par les 2 parties, doit être payée par le locataire, avant ou au jour même de la location.

- L'inventaire du matériel sera fait une fois par an en présence d'au moins deux membre du comité

- en tant qu'association historique nous voulons promouvoir le travail entre les différentes associations et organiser au mieux des événements ensemble.

- si des membres d'autres associations veulent participer à des événements de l'association Apri Ludibundi, ils doivent respecter et appliquer le règlement d'Apri Ludibundi.

Membres

Art. 5. Pour devenir et être membre, il faut:

- avoir atteint l'âge minimum de dix-huit ans;
- faire une demande d'adhésion par écrit;
- se déclarer d'accord avec les présents statuts;
- s'engager à respecter les intérêts de l'ordre public ainsi que le bon état des installations et du matériel utilisé lors des activités organisées par l'association;
- s'engager pour les intérêts propres de l'association.

La qualité de membre ne peut s'acquérir uniquement sur proposition d'un membre de l'association et à n'importe quel moment de l'année, et n'est acquise définitivement qu'après un vote favorable et unanime du comité.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé lors de l'assemblée générale et doit être payé par chaque membre actif. Les membres passifs peuvent mais ne sont pas obligés à payer la cotisation.

Tous les frais lors d'une manifestation ou un campement sont à payer par les membres participant à cet événement, sauf si l'association reçoit une rémunération par l'organisateur de l'événement.

Art. 6. Le nombre minimum des membres est fixé à trois, le nombre maximum des membres actifs est fixé à quinze. Les membres se composent de:

- membres actifs
- membres passifs (à nommer par le comité);

Seuls les membres actifs disposent d'un droit de vote lors de l'assemblée générale.

Un membre du comité ne peut pas être membre d'un comité dans une autre association historique.

Par contre on peut être membre actif dans une autre association historique, mais l'association Apri Ludibundi doit rester prioritaire dans les activités.

Art. 7. Tout membre est libre de se retirer à tout moment de l'association et ceci par lettre recommandée à adresser au secrétaire.

Art. 8. Lorsque les circonstances l'exigent, le comité pourra prononcer l'exclusion d'un membre par le biais de la majorité simple des voix de tous les membres du comité. En cas d'égalité de voix, celle du président est prépondérante.

Art. 9. En cas de sortie de l'association, le membre cédant n'a droit ni aux biens de l'association, ni au remboursement de sommes quelconques.

Comité

Art. 10. L'association est représentée par un comité, élu pour 2 ans consécutifs, qui se réunit selon besoins et circonstances. L'âge minimum de 21 ans est requis pour devenir membre du comité.

Art. 11. Le comité est constitué par trois membres au moins dont

- un président;
- un secrétaire;
- un trésorier.

Les fonctions peuvent être cumulées en cas de besoin.

Art. 12. Tous les membres du comité doivent être au courant de toutes les décisions à prendre par celui-ci. Les décisions prises par le comité ne sont valables que si elles sont portées par la majorité simple des voix des membres du comité. En cas d'égalité de voix, celle du président est prépondérante. Tous les membres du comité doivent donner leur avis. Le secrétaire fera rapport sur les avis et les résolutions prises, lequel sera ensuite contresigné par les membres du comité.

Art. 13. En cas d'abandon prématuré d'un poste du comité ou en cas de nécessité, le comité peut désigner un nouveau membre exerçant la fonction en question.

Art. 14. Le comité a les pouvoirs les plus étendus au sein de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé aux attributions de l'assemblée générale par la loi et les statuts est de sa compétence.

Art. 15. L'association ne peut être valablement engagée que par deux signatures des membres du comité.

Gestion des Finances

Art. 16. Les recettes de l'association comprennent:

- les sommes résultant des activités de l'association;
- les participations bénévoles, dons et subventions éventuelles.
- les sommes issues de sponsoring

L'association s'est munit d'un compte à la Banque Internationale à Luxembourg (BIL) aux fins de gestion. Les recettes seront uniquement utilisées au profit de l'objet de l'association.

Art. 17. L'association ne pourra s'endetter. Les dettes doivent être votées par la majorité simple des membres du comité. Seul le trésorier conjointement avec un autre membre du comité peuvent effectuer des transactions. Ils n'effectueront le paiement des factures que si elles sont signées par le président, ou, en cas d'absence, le secrétaire, et un deuxième membre du comité.

Art. 18. L'exercice social de l'association commence le premier janvier et s'achève au trente et un décembre de chaque année, sauf le premier exercice, qui débute à la date d'enregistrement des statuts.

L'assemblée générale

Art. 19. Tous les membres de l'association se réunissent au moins une fois par an, date à fixer par le comité ou encore sur la demande d'une moitié des associés. Cette assemblée générale, dirigée par le président, ou en cas d'absence, par le secrétaire, statuera sur les activités, les finances et les modalités éventuelles des statuts.

Art. 20. A l'assemblée générale annuelle seront désignés deux réviseurs de caisse qui resteront en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année de gestion suivante. Les réviseurs de caisse donneront décharge au trésorier pour l'année de gestion passée.

Art. 21. Le comité doit présenter à l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice ainsi que le rapport des activités de l'association.

Art. 22. Une décision de l'assemblée générale est indispensable pour:

- la modification des statuts;
- la dissolution de l'association;
- l'approbation du comité et des comptes.

L'assemblée générale peut prendre des résolutions en dehors de l'ordre du jour. Lorsque, lors de l'assemblée générale, il n'y a pas de nouvelles candidatures pour l'occupation d'un poste au sein du comité, celui-ci est considéré comme approuvé et reste en fonction. Si cette condition n'est pas remplie, des élections s'imposent. L'assemblée générale ne peut prendre des résolutions que si tous les membres actifs sont présents, et ceci à la majorité des voix. Lorsque l'assemblée ne réunit pas tous les membres actifs, le comité se réserve le droit de convoquer soit une nouvelle assemblée, soit de prendre les résolutions à la majorité des membres présents. En ce qui concerne la procédure de changements des statuts, il y a lieu de se conformer aux stipulations de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. Aucun membre ne peut se faire représenter par une personne tierce. Le vote se fera par simple levée de main. En cas d'égalité de voix, celle du président est prépondérante. Les résolutions prises à l'assemblée générale seront portées à la connaissance des intéressés.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, le restant de caisse est à verser au bénéfice d'une oeuvre caritative à désigner par l'assemblée générale.

Art. 24. Tous les cas non prévus par les présents statuts tombent sous l'application de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. A été créé ni plus, ni moins.

Fait et passé à Vianden, le 20 novembre 2013.

Les membres fondateurs

Anne Petry-Graas / Marc Petry / Lisa Mausen-Gerard / Jeff Mausen / Marc Burggraff

Présidente / Secrétaire / Trésorière / Membre / Membre

Référence de publication: 2013165264/130.

(130201794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Isolindus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 94B, Waistroos.

R.C.S. Luxembourg B 67.701.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013174850/12.

(130213468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Maison Scherrer, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 42, avenue François-Clément.

R.C.S. Luxembourg B 155.166.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013174209/10.

(130212214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Lux-Promotion 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 21, rue J.B. Gillarding.

R.C.S. Luxembourg B 99.669.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174198/10.

(130212500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Neways Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 121.151.

In the year two thousand and thirteen,

on the thirteenth of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Neways Holdings, L.P., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at South Church Street, George Town, KY - Grand Cayman and registered with the Registrar of Limited Partnership Cayman Islands under no. MC-2154,

here represented by Mrs Clara HERRENSCHMIDT, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 4 November 2013.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of NEWAYS INTERMEDIATE HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 121.151 (the "Company"), incorporated by deed drawn up by the undersigned notary, on 6 November 2006 and whose articles of association (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2361, page 113283, dated 19 December 2006. The Articles were most recently amended by virtue of a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 15 April 2011, published in the Mémorial on 9 July 2011, under number 1523, page 73080.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the financial year of the Company which currently starts on 1 September and ends 31 August in order that it shall begin on 1 January and end on 31 December of each year.

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder resolves that the current financial year of the Company which started on 1 September 2013 will close on 31 December 2013, it being understood that subsequent financial years will run from the first day of January and end on the thirty-first day of December of each year.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend articles 20 and 21 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 20.** The Company's financial year commences on January 1st and ends on December 31st of each year.

" **Art. 21.** Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by its name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le treize novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Neways Holdings L.P., un exempted limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se trouve à South Church Street, George Town, KY - Grand Cayman et immatriculé auprès du Registrar of Limited Partnership Cayman Islands sous le numéro MC-2154,

ici représentée par Madame Clara HERRENSCHMIDT, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé le 4 novembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l' "Associé Unique") de NEWAYS INTERMEDIATE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.151 (la "Société"), constituée par un acte du notaire soussigné en date du 6 novembre 2006 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 2361, page 113283, en date du 19 décembre 2006. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, le 15 avril 2011, publié au Mémorial le 9 juillet 2011, numéro 1523, page 73080.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, requière le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'année sociale de la Société qui commence actuellement le 1^{er} septembre et se termine le 31 août de sorte qu'elle commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Pour écarter tout doute, l'Associé Unique décide que l'année sociale de la Société en cours qui débuta le 1^{er} septembre 2013 se terminera le 31 décembre 2013, étant entendu que les années sociales suivantes commenceront le premier jour de janvier et se termineront au trente et unième jour de décembre de chaque année.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier les articles 20 et 21 des Statuts, qui se liront désormais comme suit:

" **Art. 20.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société."

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connues du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le mandataire des parties comparantes a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: C. HERRENSCHMIDT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14865. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013164331/97.

(130200417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Eye-Lite Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 37.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013174707/11.

(130213748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Grottco, Société Civile Particulière.

Siège social: L-7395 Hunsdorf, 10, rue de Steinsel.

R.C.S. Luxembourg E 47.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le vingt-six novembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU:

1. Madame Renée REUTER, née le 24 mai 1950 à Luxembourg, demeurant à L-7395 Hunsdorf, 10 rue de Steinsel;
2. Madame Sandy OTT, née le 20 août 1974 à Luxembourg, demeurant à L-3323 Bivange, 10 rue Jean Schortgen;
3. Madame Magali OTT, née le 12 juin 1981 à Luxembourg, demeurant à L-3332 Fennange, 68 route d'Esch.

Les parties comparantes détiennent l'ensemble des 375 parts d'intérêts de dix euros (10,- €) chacune dans le capital social de la Société s'élevant à trois mille sept cent cinquante euros (3.750,- €).

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. que société civile particulière familiale

GROTTCO

établie et ayant son siège social à L-7395 Hunsdorf, 10 rue de Steinsel,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro E 47,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 février 2003,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 8 mai 2003, numéro 497, page 23.827,

2. que le capital social s'élève à la somme de trois mille sept cent cinquante euros (3.750,- €), divisé en trois cent soixante-quinze (375) parts d'intérêts de dix euros (10,- €) chacune.

3. que les parties comparantes, étant les seules propriétaires des parts d'intérêts dont s'agit, prononcent par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur,

4. que les associées uniques déclarent fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5. que les associées uniques déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requièrent du notaire instrumentant d'acter qu'elles déclarent que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, elles déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, les associées uniques assument irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

6. que l'actif restant éventuel est réparti aux associées uniques.

7. que les associées déclarent avoir reçu un rapport de liquidation et déclarent en avoir parfaite connaissance

8. que les associées uniques nomment en qualité de commissaire à la liquidation, Madame Sandy OTT, née le 20 août 1974 à Luxembourg, demeurant à L-3323 Bivange, 10 rue Jean Schortgen et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

9. qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, les associées uniques en adoptent les conclusions, approuvent les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donnent décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Madame Sandy OTT, née le 20 août 1974 à Luxembourg, demeurant à L-3323 Bivange, 10 rue Jean Schortgen, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

10. que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et administrateurs en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

11. que les associées uniques, constituées en troisième assemblée, prononcent la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12. que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L-7395 Hunsdorf, 10 rue de Steinsel.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000,- €). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses résultant des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: R. REUTER, S. OTT, M. OTT, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15698. Reçu soixante-quinze euros 75,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170245/65.

(130208324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Jenebe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.737.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.602.

Il est porté à la connaissance de tiers que suite à un contrat de cession de parts sociales en date du 2 décembre 2013, l'associé Mercapital Spanish Private Equity Fund II (Netherlands) A, C.V., a transféré:

- Toutes les parts sociales qu'il détenait dans Jenebe International S.à r.l. à la société Blueleaf S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg;

Il est porté à la connaissance de tiers que suite à un contrat de cession de parts sociales en date du 2 décembre 2013, l'associé Brederode International S.à r.l., a transféré:

- Toutes les parts sociales qu'il détenait dans Jenebe International S.à r.l. à la société Blueleaf S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg;

Il est porté à la connaissance de tiers que suite à un contrat de cession de parts sociales en date du 2 décembre 2013, l'associé Sofinim N.V., a transféré:

- Toutes les parts sociales qu'il détenait dans Jenebe International S.à r.l. à la société Blueleaf S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg;

Il est porté à la connaissance de tiers que suite à un contrat de cession de parts sociales en date du 2 décembre 2013, l'associé TrustCapital N.V., a transféré:

- Toutes les parts sociales qu'il détenait dans Jenebe International S.à r.l. à la société Blueleaf S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg;

Il est porté à la connaissance de tiers que suite à un contrat de cession de parts sociales en date du 2 décembre 2013, l'associé Mercapital Spanish Private Equity Fund II (Ireland I), a transféré:

- Toutes les parts sociales qu'il détenait dans Jenebe International S.à r.l. à la société Blueleaf S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg;

Il est porté à la connaissance de tiers que suite à un contrat de cession de parts sociales en date du 2 décembre 2013, l'associé Mercapital Spanish Private Equity Fund II (Ireland II), a transféré:

- Toutes les parts sociales qu'il détenait dans Jenebe International S.à r.l. à la société Blueleaf S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg;

Il est porté à la connaissance de tiers que suite à un contrat de cession de parts sociales en date du 2 décembre 2013, l'associé Mercapital Spanish Private Equity Fund II (Netherlands) B, C.V., a transféré:

- Toutes les parts sociales qu'il détenait dans Jenebe International S.à r.l. à la société Blueleaf S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg;

Le nouvel actionnariat s'établit donc comme suit:

- La société Blueleaf S.à r.l. détient 17258 parts sociales de classe A, 6386 parts sociales de classe B, 11450 parts sociales de classe C, 12526 parts sociales de classe D, 6920 parts sociales de classe G, 5512 parts sociales de classe H, 8435 parts sociales de classe K, 8018 parts sociales de classe L, 11251 parts sociales de classe M, 21248 parts sociales de classe N et 500 parts sociales de classe Z, dans la société Jenebe International S.à r.l.;

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013170282/43.

(130207278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

**UGL Parnters S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Mennlux S.à r.l.).**

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 162.495.

Rectificatif du dépôt numéro L130034925, déposé le 27/02/13.

L'an deux mille treize, le sept février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ARMACOM S.A., ayant son siège social à L-4281 Esch-Alzette, 7, rue

Portland, RCS Luxembourg B 103983, ici représentée par Madame Danielle KIRSCH, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en leur qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "MENNLUX S.à r.l.", avec siège social à Roedt, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 juillet 2011 publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 234 du 21 septembre 2011, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé unique décide changer la dénomination de la Société en UGL Partners S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de " UGL Partners S.à r.l." »

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Strassen à L-5326 Contern. 9. rue Goell et de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Contern.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet la promotion de toutes réalisations immobilières, l'exploitation d'une agence immobilière, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Cession de parts

Ensuite est intervenue aux présentes la société CAPALUX S.A., société anonyme, avec siège social à L-5442 ROEDT, 54, RUE DE REMICH, ici représentée par Madame Danielle KIRSCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les comparantes ARMACOM S.A. et CAPALUX S.A. ont ensuite requis le notaire soussigné d'acter la cession de part suivantes à intervenir entre elles:

La société ARMACOM S.A. déclare par les présente céder 50 (cinquante) parts sociales de la Société à la société CAPALUX S.A., pour laquelle accepte son représentant ci-dessus nommé, au prix de 1.-EUR (un euro).

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant dès avant la passation des présentes, ce dont celui-ci consent bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Conformément à l'article 1690 du Code Civil, la présente cession de parts est acceptée au nom de la Société par son gérant Monsieur Camille LUX, ici représenté par Madame Danielle KIRSCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Suite à ces cessions de parts les 100 (cent) parts sociales représentatives du capital social sont réparties comme suit:

- | | |
|------------------------|----------------------|
| 1) ARMACOM S.A. | 50 (cinquante) parts |
| 2) CAPALUX S.A.: | 50 (cinquante) parts |

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. KIRSCH et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2013. Relation: LAC/2013/5917. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013168633/60.

(130204823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

La Couronne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 107.371.

Extrait de la résolution des actionnaires de la Société prise en date du 10 janvier 2012

Il a été décidé:

- de prolonger le mandat de CQuit B.V., résidant Twentepoort West 10-1, 7609 RD Almelo, Pays-Bas, et enregistré sous le numero 08184261 au Kamer van Koophandel aux Pays Bas en tant que commissaire aux comptes de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013170032/14.

(130207561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Aleph Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.100.

EXTRAIT

Le 22 Novembre 2013, les gérants de la Société ont consenti à prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Mr Louis Brenninkmeijer avec effet immédiat;
- de nommer en remplacement Mr Wolter Brenninkmeijer, résidant professionnellement au 81 Fulham Road, 3^{ème} étage, Michelin House, SW3 6RD Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Référence de publication: 2013170042/14.

(130207259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

ICE Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 159.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013174826/10.

(130213514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Gilux Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 160.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Weiswampach, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174786/10.

(130213477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Lakshmi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 332-334, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 181.824.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jose FIGUEIREDO NEVES, administrateur de société, né le 11 mars 1970 à Vila de Cucujaes (Portugal), demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour, 13, Rue du Cimetière.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «LAKSHMI S.A.» (la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transférer provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Un objet supplémentaire de la Société est, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, et pour son propre compte, l'acquisition et la vente de biens immobiliers ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 5 Ibis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration peut désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier mercredi du mois de juin au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- Le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2014.

- La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2015.

Souscription - Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

Jose FIGUEIREDO NEVES, prénommé, trente et une	31 actions
TOTAL: TRENTE ET UNE	31 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent (1.100.-)

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à L-1940 Luxembourg, 332-334, route de Longwy.

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur José FIGUEIREDO NEVES, prénommé.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Manuel DO CARMO SILVA VENANCIO, administrateur de société, né le 3 janvier 1964 à Lisbonne (Portugal), demeurant à L-1713 Luxembourg, 70, rue de Hamm.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: José Figueiredo Neves, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 novembre 2013. LAC/2013/52159. Reçu 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme émise à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164251/175.

(130200623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Procom-Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 133.076.

Résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 06.06.2013

L'an deux mille treize, le six juin.

Suite à la fin des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes, les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés administrateurs pour une nouvelle durée de 6 années:

- Monsieur D'ANTONIO Armand, demeurant à L-4574 Differdange, 18, rue du Parc Gerlache.

- Monsieur BEI Maurizio, demeurant à L-4621 Differdange, 2a, rue du Marché.

- Monsieur BEI Italo, demeurant à L-4621 Differdange, 1, rue du Marché.

- Madame ORI Lucia, demeurant à L-4574 Differdange, 18, rue du Parc Gerlache

Administrateurs-délégués

- Monsieur D'ANTONIO Armand, prénommé.

- Monsieur BEI Maurizio, prénommé

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes pour une nouvelle durée de 6 années:

- La société PRESTA CONCEPT S.à r.l, avec siège social à L-5751 Frisange, 31A rue Robert Schuman, inscrite au Registre de Commerce sous le n° B135.244.

Son mandat expiera après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Differdange, le 06 juin 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013176132/30.

(130215108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Lanzer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4988 Sanem, 5A, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 86.625.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes la société «Comptabilité Thill Susi s.à.r.l.», ayant son siège social à L-4622 DIFFERDANGE, 24, rue Pierre Martin, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 96642. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018. (MAX 6 ANS)

Référence de publication: 2013175894/11.

(130214903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Bekapar, Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.345.

L'an deux mille treize, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BEKAPAR, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 65345, constituée en date du 3 juillet 1998 suivant un acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 702 du 30 septembre 1998, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 11 octobre 2013 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Urbanus VANDEURZEN, demeurant au 19, Jachthuislaan, B-3210 Linden.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bert VANDEURZEN, demeurant au 24, Jachthuislaan, B-3210 Linden.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les 40.000 (quarante mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes à la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III.- Aucun autre titre n'a été émis par la Société, de sorte que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social et statutaire de la société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 19, Jachthuislaan, B-3120 Lubbeek, et adoption par la société de la nationalité belge.

2. Approbation d'une situation comptable intérimaire arrêtée au 12 novembre 2013.

3. Soumission des points à l'ordre du jour ci-avant à la condition suspensive du dépôt de l'acte notarié belge relatif au transfert du siège social et statutaire de la société au greffe du tribunal de commerce dans le ressort territorial belge duquel la société a son siège social, avec effet rétroactif à la date de signature de l'acte notarié luxembourgeois sur le transfert du siège de la société.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Sous réserve de ce qui est dit à la troisième résolution ci-dessous, l'assemblée décide de transférer le siège social et statutaire de la société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 19, Jachthuislaan, B-3120 Lubbeek, en Belgique en vue de lui faire adopter la nationalité, le statut et la forme d'une société de droit belge.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des actionnaires existants.

Elle constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;

- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;

- que le transfert du siège social en Belgique et le changement de nationalité de la Société n'auront en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'Assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 12 novembre 2013 telle qu'elle a été rédigée par le conseil d'administration en fonction.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Troisième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du dépôt de l'acte notarié belge relatif au transfert du siège social et statutaire de la société au greffe du tribunal de commerce dans le ressort territorial belge duquel la société a son siège social, avec effet rétroactif à la date de signature du présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.300.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faites aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Urbanus VANDEURZEN, Philippe PONSARD, Bert VANDEURZEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 novembre 2013. Relation GRE/2013/4584. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169479/81.

(130206735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Alima S.à r.l. & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 22.538.

Le bilan rectifié au 31.12.2012, qui remplace le bilan 31.12.2012, déposé au Registre de Commerce en date du 11/11/2013 sous la référence (L130190942) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013174542/13.

(130213467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

ARE Ruhr S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 152.797.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 12 décembre 2013 que Alpina Real Estate Company II S.C.A., associé de la Société a transféré toutes ses treize mille sept cent soixante-cinq (13.765) parts sociales détenues dans la Société à Alpina Real Estate II SOPARFI S.à r.l., désormais associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174556/14.

(130213339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Aron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 5, rue Milbich.
R.C.S. Luxembourg B 158.949.

EXTRAIT

De la lettre du 10 décembre 2013 de Madame Cindy Carole GILLOT, demeurant à B-4845 JALHAY, 100, Tiège à la société ARON S.A. ayant son siège social à L-9905 TROISVIERGES, 5, rue de Milbich, enregistrée au registre de commerce sous le numéro B 158.949 ressort ce qui suit:

- Madame GILLOT Cindy Carole démissionne de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Jalhay, le 10 décembre 2013.

Cindy Carole GILLOT.

Référence de publication: 2013174557/14.

(130213114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**Articvision S.A., Société Anonyme,
(anc. Articvision S.A., S.P.F.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 98.836.

L'an deux mille treize, le dix-huit novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARTICVISION S.A., S.P.F., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 315 du 18 mars 2004. Les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 448 du 22 février 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Modification de la dénomination de la Société en «ARTICVISION S.A.» et modification de l'article premier des statuts.

2) Abandon du statut de société de gestion de patrimoine familial et modification de l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

3) Suppression à l'article 3 des statuts de l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en ARTICVISION S.A. et de modifier l'article premier, alinéa premier, des statuts en conséquence comme suit:

« **Art. 1^{er}** . (premier alinéa). Il existe une société anonyme sous la dénomination de «ARTICVISION S.A.»»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société de gestion de patrimoine familial et de modifier l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit:

Art. 2. «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer à l'article 3 des statuts l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

L'article 3 des statuts aura donc la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital de la société est fixé EUR 100.000.- (cent mille euros) divisé en 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, S. SOLHEID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53038. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165901/84.

(130202820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Knight Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 128.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013174153/10.

(130212088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Arcus European Trains Luxembourg GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 182.172.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of November.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Arcus European Infrastructure Fund GP LLP, a limited liability partnership established in England with registered number OC 343906 and having its registered office at 2nd Floor, 6 St Andrew Street, London, EC4A 3AE (the Sole Shareholder),

here represented by Janine LABUSCH, lawyer, whose professional address is at 18-20 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 20 November 2013.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Arcus European Trains Luxembourg GP S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may act as general partner of one or more Luxembourg special limited partnerships (sociétés en commandite spéciale), corporate partnerships limited by shares (sociétés en commandite par actions), and limited corporate partnerships (sociétés en commandite simple) and may carry out any and all functions ancillary to any such function, including but not limited to providing to such entities advice, corporate services, consultancy services, investment advisory services and so forth, to the extent these activities are not regulated.

3.5. The Company may provide advice, corporate services, consultancy services, investment advisory services and so forth to entities of the same group of companies to the extent these activities are not regulated.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any one manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters, in case of a sole manager, by the signature of the sole manager and in case of two (2) or more managers, by the joint signature of any (2) managers.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

Gianmarco Cremonesi, chief financial officer, born on 27 February 1960 in Milan, residing professionally at 2, Largo Donegani, 20121 Milano, Italy.

Audrey Lewis, accountant, born on 28 August 1968 in Glasgow, residing at 25 rue du Schlamme, L5770 Weiler-la-Tour, Luxembourg.

2. the registered office of the Company is located at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour de novembre,

Pardevant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1. Arcus European Infratstructure Fund GP LLP, une société en commandite à responsabilité limitée (limited liability partnership) établie et immatriculée en Angleterre sous le numéro OC 343906 et dont le siège social se situe 2nd Floor, 6 St Andrew Street, Londres, EC4A 3AE (l'Associé Unique),

représenté ici par Janine LABUSCH, avocat, dont l'adresse professionnelle se situe 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20] novembre 2013.

Après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Arcus European Trains Luxembourg GP S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut agir en qualité d'associé commandité d'une ou de plusieurs sociétés en commandite spéciale, sociétés en commandite par actions, et sociétés en commandite simple et peut effectuer toutes activités liées à cette fonction, en ce compris sans limitation la délivrance à ces entités de conseils, services d'entreprise, services de consultance, services de conseil en investissement et autres, dans la mesure où ces activités ne sont pas réglementées.

3.5. La Société peut fournir des conseils, des services d'entreprise, des services de consultance, des services de conseil en placement et ainsi de suite pour les entités du même groupe de sociétés dans la mesure où ces activités ne sont pas réglementées.

3.6. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.7.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera à Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances en cas de gérant unique par la signature du gérant unique ou en cas de deux (2) gérants ou plus, par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Au cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du gérant ou des gérants et des associés envers la Société.
- 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:
- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
 - (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.
- 13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
- 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
 - (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
 - (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
 - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gianmarco CREMONESI, directeur financier, né le 27 février 1960 à Milan dont l'adresse professionnelle se situe 2, Largo Donegani, 20121 Milan, Italie; et

Audrey LEWIS, comptable née le 28 août 1968 à Glasgow dont l'adresse se situe 25, rue du Schlamme, L-5770 Weiler-la-Tour, Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: J. LABUSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2013. Relation: LAC/2013/54021. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION - CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170055/511.

(130207220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Fondation Romi, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 24, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg G 135.

—
Bilan au 31.12.2010

		ACTIF
ACTIFS CIRCULANTS		106 729,35 €
KREDIETBANK C/C	568,14 €	
KREDIETBANK EPARGNE A VUE	106 161,21 €	
TOTAL DE L'ACTIF		<u>106 729,35 €</u>
		PASSIF
CAPITAUX PROPRES		106 191,15 €
CAPITAL	49 578,70 €	
RESULTATS REPORTES	56 488,73 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE	123,72 €	
DETTES		538,20 €
FRAIS A PAYER	538,20 €	
TOTAL DU PASSIF		<u>106 729,35 €</u>

Compte de profits et Pertes de l'exercice 2010

	DEBIT	CREDIT
INTERETS CREDITEURS		169,52 €
DON DE M. DAMBACH HERVE		1 076,40 €
FRAIS DE COMPTABILITE ET BILAN	538,20 €	
FRAIS BANCAIRES	584,00 €	
BENEFICE DE L'EXERCICE	123,72 €	
TOTAUX:	<u>1 245,92 €</u>	<u>1 245,92 €</u>

Je vous adresse ci-joint le budget approximatif de la Fondation ROMI A.S.B.L. pour l'année 2010.

Recettes:

Intérêts provenant du compte à terme:	200,00 €
Dons à recevoir:	<u>0,00 €</u>
Total:	200,00 €

Dépenses:

Dons à attribuer:	0,00 €
Frais:	<u>1.000,00 €</u>
Total:	1.000,00 €

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Budget établi le 17/02/2010 par:

Fiduciaire Joseph TREIS s.à r.l.

57, avenue de la Faïencerie

L-1510 LUXEMBOURG

Raymond DAMBACH

Référence de publication: 2013166062/44.

(130203056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

DP Consulting Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.278.

Par la présente, veuillez prendre note de ma démission à compter de ce jour en tant qu'administrateur de la Société DP Consulting Group S.A., numéro d'immatriculation B-85278.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Ann VAN WAUWE.

Référence de publication: 2013169576/10.

(130207002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Aslan, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8220 Mamer, 27, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 181.953.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de novembre;
Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Françoise VAN DEN MEERSCH, gérante d'entreprises, née à Etterbeek (Belgique), le 2 octobre 1969, demeurant à B-1380 Lasne, rue de la Hutte, 11,

ici représentée par Monsieur Mohamed DJELIL, employé, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "ASLAN", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

- la création, la gestion, l'administration et l'exploitation d'une plate-forme de recrutement sur Internet;
- l'achat, la vente, l'import et l'export de tous produits, marchandises sans aucune restrictions dans le cadre du commerce électronique.

La Société a encore pour objet toutes les activités liées au commerce électronique.

Plus généralement la Société a pour objet:

- toutes activités d'acquisition et de vente, (sous quelque forme que ce soit y compris les ventes aux enchères) par le biais du commerce électronique;
- toute activité de vente ou de distribution des produits et des services de tous les types et des descriptions sur tous sites Web conduisant à élaborer tout support publicitaire électronique.

La Société peut, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières,, se rapportant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut s'adresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue, ou connexe au sien, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La Société peut accepter ou exercer un mandat d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans toutes sociétés, quel que soit son objet social.

La Société pourra exercer toutes activités d'intermédiaire commercial dans les domaines ci-dessus énumérés et dans tous secteurs dont l'activité n'est réglementée à ce jour.

La Société peut constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux ou se porter caution.

Elle peut prêter à toutes sociétés et/ou personnes physiques et se porter caution pour elle, même hypothécairement.

La gérance a compétence pour interpréter l'objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Mamer (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Françoise VAN DEN MEERSCH, préqualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prômettant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-8220 Mamer, 27, rue du Commerce.
2. Sont nommés aux fonctions de gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Françoise VAN DEN MEERSCH, gérante d'entreprises, née à Etterbeek (Belgique), le 2 octobre 1969, demeurant à B-1380 Lasne, rue de la Hutte, 11, gérante technique; et
 - Monsieur Feyzullah MERT, gérant d'entreprises, né à Bakirkoy (Turquie), le 17 mai 1968, demeurant à B-1380 Lasne, rue de la Hutte, 11, gérant administratif.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions (i) soit par la signature individuelle de la gérante technique, (ii) soit par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. DJELIL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2013. LAC/2013/52839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165904/157.

(130202976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.